



MEUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE STENAY

-oo0oo-

Séance du 1^{er} avril 2010

-oo0oo-

L'an deux mille dix et le premier avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur PERRIN Stéphane, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	20

DATE DE LA CONVOCATION
26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE
07 avril 2010

Présents : MM. PERRIN S. ; LEGER D. ; NICALIN C. ; PRUDHOMME G., COLLET M. ; Mmes CESARINI Y. ; JAISSON F. ; GONDOIN M-A. ; GRANDPIERRE D. ; Mlle THOUVENIN G. ; MM. BREDA A. ; COLLET R. ; CLOPIER P. ; CROS J-N. ; GALOUYE P. ; LAURENT B. ; MALDAGUE F.

Absents excusés : MM. BLIN P. ; CULOT-PONCE H. ; SIRI S. et ZANIER Y.

Absent : M. MEZIERES P.

Procurations étaient données de M. SIRI S. à M. MALDAGUE F. et de M. CULOT-PONCE H. à M. LEGER D.

A été nommé secrétaire : **Mr PRUDHOMME Gilbert.**

Objet de la délibération :

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE

Par délibération en date du 10 novembre 2009, le Conseil Municipal de Stenay a délégué un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre et notamment des décisions prises sur la base du point 2 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000€ HT.* ».

Acquisition d'une auto-laveuse

Le Groupe Pierre LE GOFF (BEZANNES) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire du Marché pour un montant de 8 100 € HT soit 9 687,69 € TTC.

Marchés fournitures à bons de commande des services techniques

Lot n°1 - Compteurs d'eau :

La société ITRON (HAGUENEAU) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 17 432 € HT soit 20 848,67 € TTC.

Lot n° 2 - Robinetterie :

La société BROSSETTE TP (MONDELANGE) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 18 810,77 € HT soit 22 497,68 € TTC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

Le

.../...

Lot n°3 - Eclairage public :

La société CEMA (SEDAN) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant 10 954,87 €.HT soit 13 102,02 €.TTC.

Lot n° 4 - Travaux publics :

La société P. GERARD (STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 10 345 €.HT soit 12 372,62 €.TTC.

Lot n°5 - Réfection d'enrobés :

La société P. GERARD (STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 12 400 €.HT soit 14 830, 40 €.TTC.

Marchés des fournitures administratives

Lot n°1 - Papier :

La société SCHALLER SA (NEUVES MAISONS) a été désignée pour un montant de 736,2 €.HT soit 880,50 €.TTC.

Lot n° 2 - Consommables informatiques :

La société OFFICE DEPOT (SENLIS) a été désignée pour un montant de 974,37 €.HT soit 1 166,35 €.TTC.

Lot n° 3 - Fournitures administratives :

La Maison de la Presse (STENAY) a été désignée pour un montant de 1 731,4 €.HT soit 2 066,75 €.TTC.

Papier recyclé :

La Maison de la Presse (STENAY) a été désignée pour un montant de 315 €.HT soit 376,74 €.TTC.

Remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments communaux

Lot n°1 - Menuiseries PVC :

La société BAUDIER (AUTREVILLE) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 7 604 €.HT soit 9 094,38 €.TTC.

Lot n°2 - Menuiseries Aluminium :

La société AUXILIAIRE DE LA METALLERIE (VERDUN) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 5 800 €.HT soit 6 936,80 €.TTC.

Lot n°3 - Menuiseries bois :

La société BAUDIER (AUTREVILLE) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 2 500 €.HT soit 2 990 €.TTC.

Lot n°4 - Menuiseries Acier :

La société ALBRAND (BELLEVILLE) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 3 610 €.HT soit 4 317,56 €.TTC.

Fleurissement printemps

La société K VERT (STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 1 753,10 €.HT soit 1 849,52 €.TTC.

Fleurissement Automne

Mme GUERIN Violette (STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 585,28 €.HT soit 700 €.TTC.

Monsieur le Maire tenait à en informer l'assemblée.

En séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,
S. PERRIN